



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

auto-entrepreneurs

Question écrite n° 3036

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur une problématique économique qui pourrait trouver sa solution par une législation corrigée. Si la création du statut d'auto-entrepreneur s'avère une incontestable réussite par l'encouragement à l'activité économique qu'il permet, des ajustements s'imposent pour que ce champ d'opportunités ne devienne pas au contraire source de danger pour certains secteurs de notre économie. Très concrètement, nous avons désormais le recul et l'expérience nécessaires pour constater que certaines professions, notamment dans le domaine du bâtiment, souffrent d'une réelle concurrence déloyale de la part d'auto-entrepreneurs bénéficiant d'un statut fiscal avantageux et de charges sociales minorées, sans avoir par ailleurs l'obligation d'afficher des compétences certifiées. Aussi, serait-il pertinent de réexaminer la possibilité d'accès à ce dispositif pour certains métiers, voire d'exclure de ce régime les activités du bâtiment, à l'instar des agriculteurs et des agents immobiliers. Il désire donc savoir s'il envisage une réflexion sur ce sujet qui concerne de très nombreux acteurs de notre économie.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient que, dans certains secteurs, notamment l'artisanat, la création du régime de l'auto-entrepreneur a été perçue comme un élément générateur de concurrence déloyale. Il a donc souhaité qu'une évaluation complète du dispositif soit réalisée. Une mission a été confiée conjointement à l'inspection générale des finances et à l'inspection générale des affaires sociales, qui procédera notamment à l'audition des représentants de l'ensemble des acteurs concernés. Les conclusions sont attendues dans les prochains mois. Dans ce cadre, une attention particulière sera portée au secteur du bâtiment. Le Gouvernement s'appuiera sur les résultats de cette évaluation pour procéder aux mesures d'ajustement et aux évolutions nécessaires du statut en poursuivant, à son niveau, la concertation avec toutes les parties intéressées.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3036

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Artisanat, commerce et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 août 2012](#), page 4737

Réponse publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1852